

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 JANVIER 2022

Délibération n° 22-01-09

L'an deux mille vingt-deux et le 27 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bessey sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 20 janvier 2022

OBJET : AVENANT N°1 À LA DSP POUR LA GESTION DES CRÈCHES À MACLAS ET PÉLUSSIN

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX.
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ.
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET.
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD.
LUPÉ :	M. Farid CHERIET.
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER.
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN.
PÉLUSSIN :	M. Michel DÉVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Stéphane TARIN</i>).
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER.
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY.
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET.
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY.
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir de Mme Anne-Marie BORGEAIS</i>).
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Anne-Marie BORGEAIS (<i>Pouvoir à Mme Martine MAZOYER</i>).
CHUYER :	M. Philippe BAUP.
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Véronique LARDY-SALEL, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	M. Philippe BAUP.
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22_01_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022
Affichage : 25/02/2022

M. le Vice-président en charge des services à la personne expose que par délibération n°20-12-01 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé la signature de la convention de délégation de service public avec la SPL du Pilat Rhodanien pour la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant à Maclas et Pélussin pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans le cadre de la signature de la convention territoriale globale entre la CAF et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, le délégataire va percevoir directement le « bonus territoire » correspondant à une subvention de fonctionnement aux crèches. Cette aide était auparavant directement perçue par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Aussi, il convient d'acter, par la signature d'un avenant, que la participation versée par la communauté de communes à la SPL du Pilat Rhodanien pour compenser l'insuffisance des recettes est diminuée de la somme perçue par la SPL au titre du bonus territoire.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant °1 à la DSP pour la gestion des crèches à Maclas et Pélussin et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'avenant °1 à la DSP pour la gestion des crèches à Maclas et Pélussin,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name 'Serge RAULT'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22_01_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022